Synthèse

La relation d'emploi est encadrée par différentes sources de droit internationales, européennes, nationales, sectorielles (branches d'activité) et internes à l'entreprise.

La relation d'emploi peut relever de différents régimes juridiques.

Salarié

Le salarié est lié à son employeur par un contrat de travail fixant les obligations des parties et dont le lien de subordination est le critère essentiel.

Le contrat de travail peut être :

- de droit commun : CDI ;
- précaire : CDD, CTT.

Différentes clauses peuvent être insérées au contrat pour répondre aux besoins de l'entreprise et des salariés : période d'essai, clauses de confidentialité, de mobilité, de non-concurrence. Travailleur indépendant

Le travailleur indépendant travaille pour son propre compte sans lien de subordination avec le donneur d'ordres car autonome dans l'organisation.

L'employeur a des obligations envers les salariés en matière de :

Protection

- Non-discrimination
- Respect de la vie privée
- Respect des libertés fondamentales
- Obligation de bonne foi

Formation

Pour permettre aux salariés de s'adapter à leur poste de travail ou les maintenir dans leur emploi :

- plan de développement des compétences ;
- · compte personnel de formation ;
- VAE, etc.

Mots clés

Salarié • Travailleur indépendant • Lien de subordination • CDI • CDD • CTT • Période d'essai • Clauses de confidentialité, de mobilité, de non-concurrence • Formation